

# Le Belge qui travaille ne croit pas que le gouvernement sera en mesure de payer sa pension

**Bruxelles, le 12 septembre 2024 - Alors que près de sept Belges actifs sur dix s'inquiètent du caractère abordable de leur future pension légale, ils ne constituent pas suffisamment de réserves dans leur pension complémentaire. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude menée par l'assureur NN. Trois salariés sur quatre se constituent activement une pension complémentaire, tandis que la moitié des indépendants seulement le font. Ceux qui se constituent une pension complémentaire n'épargnent souvent pas assez. Par conséquent, les salariés ne peuvent compter que sur un versement mensuel de 18 euros. Les indépendants s'en sortent un peu mieux avec 90 euros. « Des réformes approfondies sont nécessaires pour rendre les pensions complémentaires accessibles à un plus grand nombre de secteurs et pour augmenter les cotisations versées », a déclaré Colin Sanders, expert auprès de NN.**

La méfiance des Belges actifs à l'égard du système de pension légal est élevée et ne cesse de croître. Une étude récente de l'assureur NN montre que près de sept Belges de moins de 50 ans sur dix (67 %) ne croient pas que le gouvernement sera encore en mesure de payer leurs pensions. L'augmentation de la méfiance est flagrante. En 2014, 55 % des personnes âgées de 18 à 49 ans avaient des doutes sur le caractère abordable des pensions. Près de dix ans plus tard, ce chiffre est passé à 67 %.

*« Cette inquiétude n'est pas injustifiée », a déclaré Colin Sanders, expert chez NN. « L'équilibre entre l'espérance de vie et la période de travail est complètement déséquilibré. Selon [Statbel](#), les Belges travaillent en moyenne 34,5 ans pour une espérance de vie de 81,7 ans. Cela signifie que le revenu des 40 % d'années actives doit couvrir les coûts des 60 % restants de notre vie. La pression exercée par ce déséquilibre sur l'accessibilité financière des pensions légales devient insoutenable. Des ajustements profonds du système de pension seront nécessaires lors de la prochaine formation du gouvernement ».*

## **Nécessité de construire sa propre pension**

En outre, la pension légale est souvent insuffisante pour maintenir le même niveau de vie qu'un retraité. Le Baromètre de la sérénité financière de NN montre que pour un Belge de moins de 80 ans sur trois, la pension légale ne suffit même pas à couvrir les dépenses de base (nourriture et boissons, frais de logement, transport, assurances et factures). C'est pourquoi il est important de se constituer une pension complémentaire. Mais tout le monde est loin d'utiliser (activement) la pension complémentaire. Parmi les salariés, 77 % se constituent actuellement une pension complémentaire de manière active. Chez les indépendants, ce pourcentage est beaucoup plus bas, à savoir 56%. ([PensionStat, 2023](#))

« Sept salariés sur dix qui se constituent une pension complémentaire, cela semble beaucoup, mais précisément parce que la pension complémentaire est si importante pour une retraite confortable et financièrement sûre, nous ne pourrions être satisfaits que lorsque la pension complémentaire sera universellement adoptée », déclare **Colin Sanders**.

En outre, la pension complémentaire est encore trop souvent une boîte (presque) vide. Les cotisations actuelles par le biais de l'activité professionnelle sont trop faibles : seule une petite minorité de travailleurs atteint l'objectif de 3 %. Globalement, les travailleurs épargnent en moyenne 7 000 euros dans leur pension complémentaire. Cela semble beaucoup, mais ne représente en fait que 18 euros par mois pour une retraite moyenne. Les indépendants font un peu mieux avec 90 euros par mois.\*

« Une pension complémentaire est très importante pour assurer la sécurité financière pendant la retraite », déclare **Colin Sanders**. « La pension complémentaire n'est pas encore répandue dans tous les secteurs. Il appartient au gouvernement de faire de cette pension complémentaire un choix attrayant pour l'employeur et l'employé dans tous les secteurs. Nous proposons donc de rendre la pension complémentaire obligatoire. Il est également important qu'une épargne suffisante soit constituée dans la pension complémentaire. Les salariés n'ont pas de contrôle sur ce point. Un moyen pratique d'épargner davantage consiste à verser systématiquement une partie de l'indexation annuelle des salaires, des primes et des majorations, non pas directement, mais dans la pension complémentaire. Par ces deux interventions, le gouvernement encourage et facilite la pension complémentaire en tant que complément valable de la pension légale.

Pour les indépendants, la sécurité juridique et la clarté autour de la pension complémentaire sont particulièrement nécessaires, explique **Colin Sanders** : « Les réglementations autour de la pension complémentaire doivent être transparentes, cohérentes et compréhensibles. Il est également important que la législation soit stable en ce qui concerne les régimes de pension, afin qu'elle soit fiable et prévisible dans le temps pour les indépendants. Nous examinons ici principalement la révision de la règle des 80 %, qui vise à simplifier les procédures et à garantir la sécurité juridique pour les indépendants. Cela est essentiel pour la planification à long terme et crée la confiance dans le système ».

\* Calculé sur la base de la réserve accumulée moyenne selon Pensionstat (2023). La moitié des indépendants âgés de 55 à 64 ans qui souscrivent à une pension complémentaire ont une réserve accumulée inférieure à 34 000 euros. Chez les travailleurs de la même tranche d'âge, ce montant est encore plus bas, la moitié d'entre eux ayant une réserve inférieure à 7 000 euros.

####

## Contact pour la presse

**Annelore Van Herreweghe**  
NN Insurance Belgium NV  
[annelore.van.herreweghe@nn.be](mailto:annelore.van.herreweghe@nn.be)  
0494 170 200

**Sophie Vervynckt**  
FINN Agency  
[sophie.vervynckt@finn.agency](mailto:sophie.vervynckt@finn.agency)  
0474 12 82 60

## À propos de NN

Une longue vie n'a de valeur que si elle est heureuse. En tant qu'assureur-vie, NN dispose de solutions concrètes en matière de protection (décès, invalidité) et de pensions (branche 23). Mais NN voit plus loin : outre votre bien-être financier, NN s'intéresse également à votre bien-être mental et physique : les trois piliers d'une vie longue et heureuse.

En tant qu'assureur-vie, NN mène et inspire le débat sur une vie longue et heureuse. Pour ce faire, NN adopte toujours une approche inclusive impliquant des experts, des décideurs politiques et les Belges eux-mêmes. Depuis 2017, NN a développé son expertise sur le bonheur par le biais d'une chaire NN à l'Université de Gand. Le professeur Lieven Annemans et son équipe étudient ce qui rend les Belges heureux et comment ils peuvent travailler ensemble à une vie heureuse. En outre, NN produit deux fois par an le baromètre de la sérénité financière en collaboration avec l'agence de recherche indépendante Indiville.

NN compte 1 million de clients en Belgique et appartient au groupe NN, un assureur international pouvant se targuer d'une excellente position de capital et actif dans 11 pays à travers le monde. NN sert ses clients par l'intermédiaire de son réseau de banques et de courtiers partenaires, qui ne cesse de s'étendre.

Pour plus d'informations sur NN : [www.nn.be](http://www.nn.be).